

[SK] Nouvelle loi sur la réglementation de la publicité

IRIS 1997-1:1/21

*Andrea Schneider
Institut du droit européen des médias (EMR), Sarrebruck/Bruxelles*

Le 2 juillet 1996, le Conseil national de Slovaquie a adopté une nouvelle loi sur la publicité, entrée en vigueur le 1er septembre 1996.

Les principes généraux de cette loi stipulent que la publicité doit être en accord avec les règles de la concurrence, qu'elle ne doit pas être contraire aux bonnes moeurs, ni abuser de la confiance du consommateur. La publicité mensongère ou clandestine est interdite, de même que la publicité portant atteinte à la dignité humaine, ou aux convictions religieuses ou nationales.

La publicité par télécopie ou par téléphone fait l'objet d'une interdiction générale.

Les mineurs font l'objet d'une protection particulière: toute publicité susceptible de mettre en danger la santé ou l'intégrité morale de ce public est interdite. La publicité pour le tabac et les boissons alcoolisées (hormis la bière) est interdite à la télévision, à la radio, ainsi que dans la presse périodique. Tous les autres stupéfiants, de même que les médicaments et les narcotiques en vente sur ordonnance, sont soumis à une interdiction absolue de publicité. Les organismes responsables de la surveillance de la publicité travaillent en collaboration avec des associations pour la protection de l'éthique de la publicité.

-

Loi sur la réglementation de la publicité n° 220/1996 du 2 juillet 1996, publiée dans Zbierka zákonov n° 77/1996, p. 1536.

